

## GENERALITES

Les Compétitions et animations organisées sur le territoire de la Région Centre Val de Loire doivent s'adapter au contexte régional tout en respectant les principes de la politique sportive fédérale et toute la réglementation fédérale en vigueur.

Les manifestations sportives régionales sont ouvertes à tous les licenciés FFE dès la catégorie « M9 » jusqu'à la catégorie « Vétérans ».

L'organisation des épreuves régionales individuelles et par équipes implique le respect des protocoles sanitaires, du règlement sportif fédéral et la réglementation de l'arbitrage édités par la FFE.

**Tout club, organisateur et licencié, se doit de respecter toutes les doctrines et procédures sanitaires régissant la pratique de l'escrime.**

### 1/ Plan citoyen du sport du Comité régional d'escrime

Pour prévenir les violences, en particulier sexuelles, dans le milieu du sport, le Ministère va systématiser les contrôles d'honorabilité à tous les encadrants et dirigeants. Salariés comme bénévoles : [Contrôle de l'Honorabilité](#)

En référence au plan citoyen du sport de la FFE, le comité régional d'escrime a décliné des actions et des outils respectant le code du sport, les règlements fédéraux, la charte olympique, et visant à valoriser l'engagement du licencié- qu'il soit dirigeant, compétiteur, arbitre et enseignant, du bénévole, de l'accompagnateur.

En référence à son plan citoyen du sport, le comité a mis en place les chartes d'engagements suivantes :

- Les règles de courtoisie,
- La charte du bénévole,
- La charte du compétiteur,
- La charte du conducteur,
- Le code de déontologie de l'arbitre mise en place par la FFE (CNA),

**Le comité régional incite chaque club à respecter, à décliner et à informer de ces chartes d'engagement tous leurs adhérents, licenciés et enseignants.**

<https://www.escrime-centre-valde Loire.com/copie-de-ethique-violences-et-inciv>

## 2/ Objectifs et finalités de l'organisation compétitive régionale du Projet Sportif Territorial

Le Projet Sportif Territorial se décline en 4 axes :

- 1- Pratique du plus grand nombre avec la structuration et le développement de la pratique sur la région, impliquant une offre de pratique adaptée aux différents publics et territoires,
- 2- La formation et l'emploi avec un dispositif de formation et de certification accompagnant la démarche de professionnalisation de l'encadrement,
- 3- L'accès vers une pratique d'excellence et de Haut Niveau avec des dispositifs de formation, de détection et de sélection selon les catégories d'âges (filières compétitives...)
- 4- La promotion de la santé visant la protection des usagers,

Le comité régional d'escrime Centre Val de Loire a la responsabilité, en toute sécurisation de sa pratique, de l'attribution des diplômes fédéraux et des titres compétitifs régionaux (individuels et par équipes).

Pour ce faire, il s'appuie sur une organisation technique et pédagogique que représente son Équipe Technique Régionale (ETR).

Ce dispositif concerne l'ensemble des publics, licenciés et pratiquants tels que :

- **Pour la catégorie M5 et M7** : Éveil et animation avec ou sans arme ; pratique en club ou interclub ou territoriale,
- **Pour la catégorie M8 (1<sup>ère</sup> année), M9 et M13(1<sup>ère</sup> année)** : Découverte de par plateaux sportif , participation à des animations spécifiques proposées par les clubs et les territoires (vers la Fête régionale des jeunes).
- **Pour le catégorie M13**: s'initier à la compétition, participer aux organisations territoriales et régionales, disputer le championnat régional individuel et par équipes.
- **Pour le catégorie M15**: devenir compétiteur, s'engager dans la filière H2032, participer aux circuits régionaux et championnats régionaux individuels et par équipes, disputer le championnat régional individuel et par équipes.
- **Pour le catégorie M17/M20/Séniors/Vétérans**: Suivant les objectifs individuels, s'engager, progresser, se former au travers la filière compétitive (épreuves territoriales, régionales, nationales, championnats, stages, regroupements...).

**Chaque organisation de compétition doit se référer et appliquer les protocoles sanitaires fédéraux en vigueur.**

### 3/ Organisation des épreuves

L'organisation de la vie sportive régionale de la catégorie M9 à vétérans est articulée autour d'animations sportives, de regroupements régionaux, de circuits régionaux ouverts à toutes les régions, des championnats régionaux et Masters régionaux. Elle est déléguée à un club ou une association territoriale affiliée. Ces épreuves sont proposées en individuels et par équipes de clubs ou d'interclubs selon les armes et les catégories dans le respect des règlements en vigueur.

**Les épreuves de la catégorie « séniors » seront organisées en priorité sur les dimanches.**

- Le montant des engagements pour les épreuves individuelles et par équipes :

Pour les épreuves régionales (championnat régional) individuelles et par équipes, le montant est fixé par le CD en début de saison (cf. informations financières) :

- Soit 5€ pour les plateaux sportifs régionaux, fête régionale des jeunes M9 et M11, et regroupements régionaux M17 à Vétérans,
- Soit 12€ par individuel pour toutes les épreuves régionales championnats régionaux compris,
- Soit 15€ par équipe pour les circuits régionaux et 25 € par équipe pour les championnats régionaux.
- Soit 12€ pour les Masters régionaux pour la journée,

Les organisateurs devront utiliser le podium régional pour le protocole et les récompenses.

Les clubs organisateurs peuvent solliciter le matériel régional de piste en respectant les modalités de réservation (contact : comité régional [escrime.centre@wanadoo.fr](mailto:escrime.centre@wanadoo.fr)).

- La note d'organisation des épreuves :

L'organisateur adresse la note d'organisation au responsable de la commission d'armes pour validation avant de la transmettre au comité régional, **1 mois avant la date de l'épreuve. Cette note doit être validée par la commission d'arme.** Le comité régional diffuse la note d'organisation aux clubs. Le comité régional met en ligne la compétition sur le site de la FFE.

Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis au comité régional, pour avis du médecin fédéral régional : plan des pistes, organisation des secours, zone d'évacuation et de regroupement du public...

Il faut veiller à avoir sur place, tout au long des épreuves, au minima le matériel médical nécessaire à toute intervention ; et la présence obligatoire d'un médecin sur toutes les épreuves vétérans (page 6 et 7 sur règlement sportif FFE).

▪ L'encadrement arbitral des épreuves

L'organisateur se réfère à la réglementation de l'arbitrage nationale. **Il lui revient l'obligation de convoquer suffisamment d'arbitres, à compter du Jeudi précédent son organisation, pour le bon déroulement de ses compétitions en sollicitant les clubs régionaux. Il peut également solliciter le référant à l'arbitrage de l'arme pour l'aider dans sa démarche.**

La note d'information financière éditée par le comité régionale d'escrime indique toutes les indemnités arbitrales journalières selon le niveau des diplômes des arbitres fixées par la FFE ( cf. site internet du CRECVL/ Espace documentaire)

Lors des certifications des arbitres en formation, l'organisateur des épreuves prend en charge les frais de restauration des candidats ; les indemnités arbitres des candidats évalués sont à la charge des clubs les présentant à l'évaluation.

Rappel : La loi « Humbert » (dite « Lamour ») du 23 octobre 2006 impose aux clubs organisateurs de manifestations sportives ainsi qu'aux arbitres pour toutes indemnités perçues dans le cadre de leur fonction arbitrale d'établir :

- Pour les clubs : une activité journalière des arbitres indemnisés, avec feuille d'émargement et les sommes versées pour chaque organisation,
- Pour les arbitres : une activité annuelle de leurs indemnités (en nombre de jours et en sommes perçues à cet effet) : [ici](#) .

4/ Le respect des gestes « Barrière »

Les clubs doivent assurer, lors de leurs entrainements ou de leurs organisations événementielles (forum, portes ouvertes, compétitions, tournois, challenge, championnats...), le respect des protocoles fédéraux en vigueur et une signalétique pour tous les publics accueillis (parents, élèves, accompagnateurs...) en parfait accord et respect de la doctrine sanitaire imposée par le propriétaire de l'équipement sportif et de la Fédération Française d'Escrime. Les clubs et les enseignants doivent relayer et contrôler le respect des gestes « barrière » et du protocole sanitaire fédéral suivants :

- Port du masque sanitaire en tissu de tous les publics accueillis en salle,
- Lavage des mains en entrant et en sortant de la salle,
- Respect des distances en dehors de la pratique même,
- Limiter les contacts au maximum,
- Nettoyer le matériel individuel ou collectif après son usage,

Il est fortement conseillé d'établir la liste des visiteurs à chaque occasion et d'effectuer une prise de température – à l'aide d'un thermomètre frontal. Un référant « Covid-19 » ou responsable sécurité devra être nommé au sein de chaque club ayant pour mission d'accompagner, de contrôler et d'apporter toute vigilance dans le respect des protocoles sanitaires imposés dans le cadre de la pratique (voir fiche « encadrement médical de la pratique »).

## ANNEXES

### Catégories

Elles sont définies pour la saison sportive fédérale qui débute le 1<sup>er</sup> septembre et s'achève le 31 août. La compétition est autorisée à partir de la catégorie M9. Les sur-classements sont possibles à partir de la 2<sup>ème</sup> année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.



		2020-2021	2020-2022
Vétérans (1)	4	1951 et avant	1952 et avant
	3	1952 à 1961	1953 à 1962
	2	1962 à 1971	1963 à 1972
	1	1972 à 1981	1973 à 1982
Seniors		2000 et avant	2001 et avant
M23 CEE (2)		1998 et avant	1999 et avant
M20	3	2001	2002
	2	2002	2003
	1	2003	2004
M17	2	2004	2005
	1	2005	2006
M15	2	2006	2007
	1	2007	2008
M13	2	2008	2009
	1	2009	2010
M11	2	2010	2011
	1	2011	2012
M9	2	2012	2013
	1	2013	2014
M7	2	2014	2015
	1	2015	2016
M5		2016 et après	2017 et après

**Tableau synthétique des conditions de combat en compétitions officielles FFE**

Catégories	Type de lame	Type de poignée	Nombre de touches et durée des assauts en poule (individuelle)	Nombre de touches et durée des assauts en TED (individuelle)	Rencontre par équipes	Dimensions de la piste	Type de matériel
<b>M5</b>	Eveil escrime						
<b>M7-M9</b>	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
<b>M11</b>	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	27 touches (9 relais de 3 touches et 2')		
<b>M13</b>	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 10m l:1,5 à 2m L : 14 au sabre	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
<b>M15</b>	4 ou 5		5 touches (3')	10 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 14m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
<b>M17 à Seniors</b>			5 touches (3')	15 touches (en 3x3' avec 1' de pause)	45 touches (9 relais de 5 touches et 3')		
<b>Vétérans</b>				10 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	45 touches en relais		

## Généralités

La compétition occupe une place importante dans notre sport et le jeu duel en est l'essence même. C'est pourquoi des rencontres peuvent être organisées pour les plus jeunes :

Pour les M5 : éveil et animations avec ou sans arme. Le terrain, les armes doivent être adaptées (conseils : réduction et/ou aménagement du terrain d'opposition - utilisation des armes plastiques).

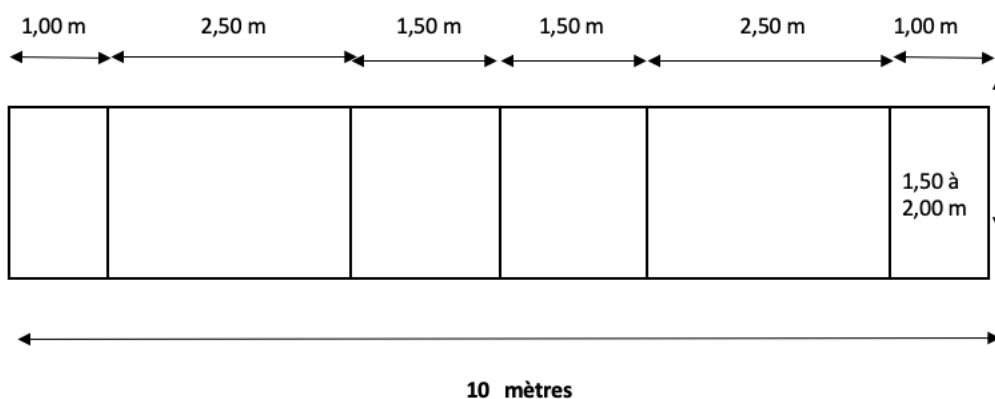
Pour les M7/M9 : rencontres animations sans élimination.

Pour les M11/M13 : des éliminations peuvent être mises en place tout en privilégiant les formules par poules ou par équipes et les formules ayant un volume d'assauts pratiquement identiques pour tous (cf. chapitre "organisation des épreuves").

## Terrain

Le terrain doit présenter une surface plane. En annonçant un tournoi, les organisateurs devront toujours indiquer si les épreuves se tirent en salle ou en plein air.

Catégories	Largeur de la piste	Longueur de la piste	Distance de mise en garde
M7, M9, M11, M13	1,50 à 2 mètres	10 mètres + dégagements	3 mètres



## Manière de combattre

---

La manière de combattre aux trois armes est celle décrite dans le règlement technique de la FIE, et notamment, les points suivants :

- Il est interdit de porter, au cours du combat, l'épaule du bras non armé en avant de l'épaule du bras armé.
- Le tireur sur la piste doit conserver son masque jusqu'à la décision de l'arbitre.
- Le tireur doit tenir la poignée de son arme de telle sorte que le pouce et l'index soient constamment en contact avec le coussinet jusqu'à la catégorie M11
- La garde ne peut être prise dans la position "pointe en ligne".
- Le passage du pied arrière devant le pied avant est interdit.
- Les fautes de combat seront sanctionnées d'un carton jaune dès la première faute, et la touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée.

## Durée du combat et nombre de touches

---

	ÉPREUVES INDIVIDUELLES		ÉPREUVES PAR EQUIPES
	Matches courts	Matches longs	RELAIS PAR EQUIPES DE 3 TIREURS
M7-M9	3 touches 2 minutes	6 touches 2x2 minutes avec 1 minute de pause.	Relais à l'italienne Équipes de 2 ou 3 tireurs 2 x 4 touches (4/8) 3 x 4 touches (4/8/12)
M11	4 touches 2 minutes	8 touches 2 x 2 minutes avec 1 minute de pause	27 touches en 9 relais de 3 touches 2 minutes par relais
M13	4 touches 3 minutes	8 touches 2 X 3 minutes Avec 1 minute de pause	36 touches en 9 relais de 4 touches 2 minutes par relais